



Agir Ensemble  
pour les Droits  
de l'Homme



**PROJET «ACCOMPAGNER L'ACCES AU DROITS DES PEUPLES PYGMEES ET  
ENCOURAGER UNE REFORME DE LA LOI FONCIERE EN RDC»**

**«APPEL»**

**REUNION DE PLAIDOYER AUPRES DES HONORABLES DEPUTES PROVINCIAUX DE LA  
PROVINCE DE L'ITURI SUR LA RETROCESSION DES TERRES AUX PEUPLES  
AUTOCHTONES**



**Rapport synthèse de la réunion**

**Par**

**Jean de Dieu MALONGOLA<sup>1</sup>**

**Avril 2017**

---

<sup>1</sup> Chef de projet

## I. CONTEXTE

Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme et OCEAN travaillent en partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du programme « Accompagner l'accès aux droits des Peuples Pygmées et Encourager une réforme de la Loi foncière en RDC » (APPEL).

Ce programme est mis en œuvre dans le Territoire de Mambasa, Province de l'Ituri en République Démocratique du Congo (RDC).

Ce programme vise à combattre la discrimination à l'encontre des peuples autochtones Pygmées en RDC.

Pour ce faire, 3 objectifs sont poursuivis :

- Soutenir les organisations de pygmées et renforcer leurs capacités.
- Promouvoir et défendre les droits des Pygmées notamment dans le domaine foncier.
- Mobiliser l'opinion publique et encourager un changement de comportement à l'égard des Pygmées.

Ce programme comportera 3 axes de travail :

- Le soutien aux organisations de la société civile et renforcement des capacités: formation des organisations codemandeurs, accompagnement des codemandeurs, appui financier à des organisations locales, formation des communautés pygmées.
- La défense des droits des Pygmées : monitoring, assistance aux victimes, plaidoyer local, provincial, national, international.
- La mobilisation de l'opinion publique : intervention en milieu scolaire, mobilisation des medias.

Après deux années de mise en œuvre des activités sur terrain, il s'est avéré important de partager avec les Députés Provinciaux de la Province de l'Ituri où s'exécute le projet, les résultats des différents dialogues organisés avec les chefs coutumiers pour plaider sur la prise en compte des droits des Peuples autochtones sur la rétrocession des terres.

C'est dans cette optique qu'il s'est tenu en date du 14 avril 2017, dans la salle de plénière de l'Assemblée provinciale de l'Ituri, la réunion d'information des élus provinciaux de l'Ituri.

Ces assises ont connu la participation des députés provinciaux de l'Ituri ainsi que les cadres et agents de cet organe délibérant (***cfr liste de présence en Annexe***).

## II. OBJECTIFS DE LA REUNION

L'objectif principal poursuivi par cette réunion était de partager avec les Députés Provinciaux de la Province de l'Ituri les résultats des dialogues tenus avec les chefs coutumiers dans la zone d'intervention du projet.

De manière spécifique, il a été question de :

- Informer les Honorables Députés provinciaux de l'Ituri sur le processus de la réforme foncière ainsi que sur les premiers résultats des dialogues locaux organisés dans le Territoire de Mambasa sur la rétrocession des terres aux Peuples autochtones;
- Recueillir leurs avis sur la réforme et les résultats des dialogues locaux sur l'accès de Pygmées à la terre;
- Les amener à s'approprier les résultats des dialogues locaux pour prendre à l'avenir un édit en faveur des Pygmées.

## III. RESULTATS ATTENDUS

A la suite de ces échanges avec les Elus de la Province de l'Ituri, les résultats suivants étaient attendus :

- Les résultats des dialogues locaux organisés avec les chefs coutumiers sont partagés aux Elus de l'Ituri ;
- Les avis des Elus de l'Ituri recueillis sur la réforme foncière en cours et les résultats du projet ;
- Les Elus de l'Ituri s'approprient les résultats des dialogues avec les chefs coutumiers pour les rendre utiles dans le futur à travers un édit au profit des Pygmées.

## IV. DEROULEMENT DE LA REUNION



Cette phase a été caractérisée par l'allocution de l'Honorable Président de l'Assemblée provinciale de l'Ituri. La modératrice s'est employée à adresser les remerciements aux participants pour avoir répondu favorablement à l'invitation qui leur a été lancée en vue de participer à ces assises et a profité de la même occasion pour présenter l'agenda du jour.

Elle a ensuite demandé à l'assistance de se lever pour l'hymne national.



Dans son allocution, l'Honorable Président de l'Assemblée provinciale a commencé par glorifier l'Eternel pour l'occasion et a rendu hommages au Président de la république pour la paix qui règne sans laquelle, cette séance ne pouvait avoir lieu. Il a remercié OCEAN pour l'initiative de venir partager avec les députés les résultats de leurs combats pour les droits des pygmées et des réformes foncières sérieuses en faveurs de ces derniers.

Il a aussi congratulé les Honorables Députés et le personnel présent dans la salle pour leur participation toujours spontanée à ces genres des séances de renforcement des capacités.

Il a espéré avec conviction que OCEAN répondra à travers son exposé à plusieurs interrogations sur les pygmées entre autre le concept autochtone, quel peuple est autochtone parmi les Bacwa, les Bambute, les batwa et les pygmées qui vient en pleine forêt. Il attend aussi que OCEAN aborde un peu l'actualité de conflit ouvert au Kassai entre bantous et pygmées et le milieu de vie des pygmées.

Il a enfin voulu savoir à travers son exposé si les dialogues sociaux menés ont donné les pistes de solution pour le respect des pygmées et la récupération de la terre traditionnelle de ces derniers.

C'est à ces termes qu'il a souhaité aux participants d'être attentifs, assidus et participatifs et il a déclaré ouverte la séance académique (***Voir Discours en Annexe***).

## **V. EXPOSE ET DEBATS**

Un seul exposé fait par Monsieur Jean de Dieu MALONGOLA, Chef du projet APPEL/OCEAN sur le projet a été inscrit à l'ordre du jour et a fait l'objet des échanges et débats.



L'orateur a circonscrit son exposé en 6 grandes parties à savoir :

1. Le contexte de la réforme foncière en RDC
2. Le contexte du projet APPEL
3. Le contexte d'intervention
4. L'état d'avancement des activités
5. La conclusion des dialogues avec les chefs coutumiers (**voir Exposé en Annexe**)

Globalement en ce qui concerne les dialogues organisés avec les chefs coutumiers dans la zone d'intervention, l'objectif visé par ces assises était d'échanger avec les chefs coutumiers sur l'accès à la terre au profit des Pygmées, leur intégration dans les comités de gestion et de résolution des conflits en matière forestière. Ces assises ont connu la présence des chefs de chefferie, des chefs de groupement, chefs de localités ou villages, les représentants des propriétaires fonciers ou terriens.

Il se dégage de manière globale des consultations effectuées que dans la gestion des terres dans cette contrée, les pygmées n'ont pas droit d'avoir des étendues propres à eux mais ils ont tout simplement le droit de jouissance (exercer les activités de chasse, de cueillette, de ramassage, d'extraction de miel et autres ...). Ils exercent ce que les babila appellent "faire la sentinelle".

Les espaces fonciers sont repartis selon les clans constituant un village. Les membres de chaque clan jouissent des fruits de leurs terres par le prélèvement des produits divers, par l'agriculture ainsi que la perception de la redevance auprès des allochtones qui y exercent leurs activités. Ils peuvent également céder une partie de leur terre moyennant l'argent ou des avantages matériels comme les tôles, les habits, les motos ou vélos, etc.

Cependant, il existe des communautés qui n'ont plus de forêt. C'est le cas de la communauté pygmée appelée « Babungwe de Teturi ». Le manque actuel des espaces pour certaines communautés est dû pour la plupart des cas à des ventes (anarchiques) des terres. Et les premières victimes de cette situation sont les pygmées car toute leur vie se définit à la forêt : nourriture, médicaments, abri, sites rituels etc. Et lorsqu'ils ne peuvent plus y accéder, c'est une vie pénible qu'ils sont appelés à mener dans les villages. Ils sont tentés alors d'aller se ravitailler dans la forêt des voisins. Ce qui est parfois à la base des quelques conflits.

Par ailleurs, dans le Territoire de Mambasa, il se dégage qu'à chaque famille bantou est attachée une famille pygmée. D'office, ils se considèrent à tort ou à raison comme membres d'une même famille, c'est-à-dire, ayant tous les mêmes droits sur l'espace.

Dans plusieurs localités par exemple, les pygmées exercent des droits traditionnels sur les forêts. Ils sont souvent utilisés dans les délimitations des espaces suite à leur parfaite connaissance de la forêt. Ils sont employés comme des ouvriers pour transporter les produits forestiers.

En ce qui concerne la question de savoir si les pygmées sont propriétaires de la forêt dans beaucoup des villages, les autorités coutumières ne donnent pas une réponse précise, se limitant à constater que les pygmées exercent les droits d'usage au même titre que les bantous. Mais nous savons en réalité que les pygmées ne jouissent pas véritablement de tous les droits qui devaient leur revenir.

Par ailleurs, des espaces importants sont soit vendus soit donnés en location aux allochtones dont la majorité est composé de peuple Nande à grande vocation agricole.

En ce qui concerne la question d'attribution des espaces fonciers aux pygmées, les chefs coutumiers déclarent que c'est un mécanisme difficile vu que la grande partie des terres sont déjà vendues aux agriculteurs surtout à titre des concessions agricoles ou forestières.

C'est ainsi qu'ils proposent deux solutions : acheter des espaces pour les pygmées qui n'en ont plus. Ce qui engagera non seulement de l'argent mais aussi procédures administratives auprès des services compétents, soit attribuer des portions aux pygmées dans les villages où il y a en a encore avec toutefois des problèmes de superficie car la forêt vierge est en perte de vitesse. Dans tous les cas, déclarent les chefs, ils devront être originaires du village où la rétrocession se fera.

Certains chefs coutumiers ont estimé que cela n'est pas nécessaire car "les pygmées sont des peuples nomades et paresseux et trop dépendants qui éprouveraient d'énormes difficultés pour conserver ces espaces et les valoriser".

Ils sont convaincus que espaces pourront être abandonnés ou vendus aux tiers après qu'ils soient attribués aux pygmées. D'autres chefs coutumiers vont plus loin en déclarant tout simplement que les pygmées ne sont pas les propriétaires de la forêt et qu'ils ne le deviendront jamais.

Néanmoins, les autorités coutumières craignent que même si on donne des espaces aux pygmées, ces derniers risquent de les vendre à des prix dérisoires suite à leur pauvreté extrême. Car en effet, les pygmées prennent souvent ce qui leur est proposé sans prendre le soin de discuter et de peser les conséquences.

C'est pourquoi ils proposent qu'une fois acheté, il faudra mettre sur pied des mesures juridiques empêchant toute vente de cette partie. Certains chefs coutumiers proposent qu'on y établisse des infrastructures qui rendront des services gratuites aux pygmées.

Pour la gestion forestière, il existe un comité qui est reparti de la manière suivante:

- Un groupe qui s'occupe des activités agricoles ;
- Un groupe qui s'occupe des activités d'exploitations de bois et mine ;
- Un groupe qui s'occupe des activités administratives.
- Un groupe des conseillers à matière de la forêt
- Un groupe des pisteurs de la forêt

N.B: tous ces groupes travaillent en collaboration directe avec les chefs des localités.

Les PA occupent le deux derniers postes dans le comité par ce qu'ils maîtrisent mieux la forêt pour permettre l'orientation des certaines activités forestières. Malgré l'utilisation commune de la forêt et l'intégration des PA dans le comité de gestion forestière, il y a une dose de discrimination qui est observable dans deux volets:

- Au niveau de l'utilisation commune de la forêt, les bantous ont une main mise, les grandes décisions leurs reviennent et ils sont plus bénéficiaires par rapport aux pygmées. Les PA sont par moment mécontents mais ne font pas vraiment attention à ça car on les associe dans certaines assises ;
- Au niveau de l'intégration dans le comité de gestion forestière, les bantous occupent des postes clés au comité.

Bref, les peuples pygmées conservent bien les forêts par ce qu'ils ne connaissent pas la valeur de l'argent mais avec l'immigration de peuple Nandé à la recherche des concessions forestières, les forêts deviennent de plus en plus rares. Les PA vendent le peu d'espaces qu'on leur avait octroyé et aussi les bantous à leur tour continuent à vendre le reste qu'ils détiennent. Pour le moment certaines localités ont des difficultés pour continuer avec leurs activités champêtres à cause de l'insuffisance d'espace. A la longue ces peuples risquent de manquer des espaces pour survivre à cause de nombreuses demandes des concessionnaires.

A la suite de cet exposé, les préoccupations des Honorables Députés, cadres et agents de l'Assemblée provinciale ont tournées autour des questions suivantes :

- La crainte par rapport à ce qui se passe au Katanga, il y a les affrontements entre PA et bantous, est ce que la même situation ne peut pas nous arriver en Ituri? Il faudra que les chefs coutumiers mettent un peu de l'eau dans leur vin pour accepter d'octroyer les espaces aux PA ;
- OCEAN devra faciliter la tâche en cherchant les solutions aux problèmes des PA, en exploitants les instruments juridiques nationaux et internationaux pour la protection des vulnérables, en saisissant les

organes provinciaux comme l'Assemblée provinciale pour élaborer les édits et certaines dispositions conformément à la loi ;

- La force à la solution aux problèmes des PA se trouvent dans la loi, que OCEAN recourt par exemple à la constitution pour sécuriser les droits des PA ou utiliser la puissance publique pour protéger les PA sur le plan juridique ;
- Pourquoi le projet se limite à Mambasa alors qu'on peut trouver les PA dans l'ensemble de la Province de l'Ituri, le projet sera étendu dans l'ensemble de la Province ?
- Etant donné que les pygmées sont reconnus comme peuple nomade, est ce qu'on peut confirmer aux Honorables Députés que dans le Territoire de Mambasa, les pygmées sont devenus sédentaires ?
- Deux ans après la mise en œuvre du projet, est ce qu'on peut avoir les données sur le recensement des pygmées ?
- Si les pygmées sont sédentaires, vous pensez qu'ils peuvent vivre en collectivités ? en groupement ? car vous avez l'objectif de leurs chercher des terres.
- Les PA font de plus en plus l'attention de beaucoup d'organisations environnementales, en quoi le projet APPEL est différent des autres initiatives et comment vous pensez extrapoler les résultats de votre projet aux autres pygmées le fait que vous n'avez pas travaillé dans l'ensemble du Territoire ;
- Sur le plan méthodologique, comment vous arrivez à concilier les avis des bantous et pygmées quant à la question de droit foncier ;
- Le fait que les pygmées réclament leurs propres espaces fonciers, la crainte c'est par rapport à leur mentalité et mode de vie. Est-ce que la sédentarisation que vous prônez est éphémère ou cette sédentarisation est durable afin de nous permettre de conscientiser les autres à emboîter le pas ;
- Etant donné que OCEAN s'est engagé à défendre les droits des PA, nous l'encourageons à continuer cette sensibilisation ;
- Que OCEAN ne se limite pas à défendre les droits des PA mais aussi à changer leurs mentalité et mode de vie ;
- L'Assemblée provinciale est disposé à accueillir une proposition d'édit pour protéger les droits de PA ;



- L'Assemblée provinciale peut organiser une mission d'information sur la problématique de la protection des droits des PA pour que l'Assemblée se prononce et montrée sa position afin de proposer au gouvernement ou partenaires techniques et financier pour améliorer les conditions de vie des PA dans l'ensemble ;
- L'octroi des espaces aux pygmées devrait être lié à la connaissance parfaite de leurs effectifs dans la zone afin de procéder à une bonne réforme agraire ;
- Les pygmées ont des problèmes partout et non seulement à Mambasa mais partout, il y a moyen de faire une enquête pour identifier les problèmes des pygmées dans l'ensemble du pays?

## **VI. DISCOURS DE CLOTURE**

L'Honorable Président de l'Assemblée provinciale a résumé son discours de clôture en remerciant tous les Députés, cadres et agents de l'Assemblée provinciale pour leur participation efficace à la séance académique riche en informations et qui a tiré son attention particulière surtout en ce qui concerne les conditions de vie des peuples pygmées et la mode gestion de leurs terrains naturels.

Ils sont autochtones parce qu'ils habitent ce milieu avant tout le monde, les informations reçues doivent être capitalisées par les Honorables Députés, les recommandations formulées et questions posées ont édifiées la rencontre.

Il souhaite comme les autres Députés l'ont souhaité que le projet initie une proposition d'édit qui doit être mûri au niveau de l'Assemblée provinciale mais la proposition d'édit peut venir aussi être d'un collègue Députés par rapport à toutes informations reçues à travers cette séance académique pour analyser dans quelles conditions les premiers occupants vivent.

Il a rassuré l'implication totale de l'Assemblée provinciale s'il y a une proposition d'édit dans ce sens pour protéger les droits des peuples autochtones.

C'est à ces termes qu'il a déclaré close la séance académique qui s'en est suivi de l'hymne national.

## **CONCLUSIONS GENERALES ET RECOMMANDATIONS**

La présente réunion avait pour objectif principal de partager avec les Députés Provinciaux de la Province de l'Ituri les résultats des dialogues tenus avec les chefs coutumiers pour la rétrocession des terres aux pygmées dans la zone d'intervention du projet.

Spécifiquement il était question d'informer les Honorables Députés provinciaux sur le processus de la réforme foncière ainsi que sur les premiers résultats des dialogues locaux organisés dans le Territoire de Mambasa sur la rétrocession des terres aux Peuples autochtones; de recueillir leurs avis sur la réforme et les résultats des dialogues locaux sur l'accès de Pygmées à la terre et de les amener à s'approprier les résultats des dialogues locaux pour prendre à l'avenir un édit en faveur des Pygmées.

A l'issu des échanges après la présentation du projet et des informations relatives aux échanges avec les chefs coutumiers dans la zone du projet, les Honorables Députés ont formulé une série des recommandations qui se résument de la manière suivante :

- La sédentarisation des pygmées pour leur permettre de faire un bon plaidoyer auprès du gouvernement et des partenaires techniques et financiers en faveurs de ces derniers ;
- Organisation d'une mission d'information sur la problématique de la protection des droits des pygmées afin que l'Assemblée provinciale puisse se prononcer et donner sa position ;
- Initiation d'un édit par le projet ou par un Honorable Député provincial qui doit faire objet d'une analyse approfondie au niveau de l'Assemblée provinciale afin de protéger les droits fonciers des peuples pygmées ;
- Que l'Assemblée provinciale soit le porte-parole des peuples autochtones auprès des institutions publiques et privées ;
- Que OCEAN ne se limite pas à défendre les droits des PA mais aussi à changer leurs mentalité et mode de vie ;
- Poursuivre avec la sensibilisation des pygmées mais aussi des chefs des terres pour éviter un jour que les pygmées revendiquent par violence leurs droits fonciers comme cela se passe au Katanga ;
- Que le projet pense au recensement de tous les pygmées dans la zone d'intervention afin d'initier une réforme agraire efficace.

Commencée à 11h05min, la rencontre a été clôturée à 13h12minutes

# Annexe 1. Liste des participants



Projet : ACCOMPAGNER L'ACCES AU DROITS DES PEUPLES PYGMEES ET ENCOURAGER UNE REFORME DE LA LOI FONCIERE EN RDC

(APPEL)

REUNION DE PLAIDOYER AUPRES DES HONORABLES DEPUTES PROVINCIAUX DE LA PROVINCE DE LITURI POUR LA RETROCESSION DES TERRES AUX PEUPLES AUTOCHTONES

LISTE DES PRESENCES, le 14 Avril 2017

N°	Noms	Structures	Qualité	Contacts	Signature
1	Hon. BOACA Jango	Assemblée provinciale	Président	Tel: 0994527548 Email: jango@yahoofr	
2	Hon. AJOJO - Gidi	Assemblée provinciale	Vice-président	Tel: 08120330927 Email: adjojo@yahoofr	
3	Hon. NGBANDHEGOG	"	RAPPORTEUR	Tel: 0812976106 Email:	
4	Hon. Jeannine. D.	"	RAPPORTEUR ADJOINT	Tel: 0915017387 Email:	
5	Hon. KATANABO	"	QUESTEUR	Tel: 0814736135 Email:	
6	Hon. AGERANGA-P.	"	Député Prov	Tel: 0822091108 Email:	
7	" KALIMI Nyam"	"	"	Tel: 0810078671 Email:	

N°	Noms	Structures	Qualité	Contacts	Signature
	Hon. BUDZA NJABU	Ass. Prov.	Député pr.	Tel: 0815618703 Email:	
	Hon. ODHVA - OKA	Dominique	Ass. Prov. Député	Tel: 0821113314 Email: gemainokani13@gmail.com	
10	Hon. KABABO KAKANI	Ass. Prov.	Député Pr	Tel: 0815714203 Email: gemainokani13@gmail.com	
11	Hon. BATSI-BAHWEKE	ASS. PROV.	Député pr.	Tel: 0818204900 Email:	
12	Hon. BUDZA - MUCAFIRI	ASS. PR.	Député	Tel: 0816318259 Email: 0825318429/099768707	
13	Hon. KANDASHU	ASS. PROV.	Député Prov.	Email: kandashu.lumani@gmail.com	
14	Hon. UFORU JALWA	ASS. PROV.	Député prov	Tel: 0810520003/0894323549 Email:	
15	Hon. UKURANGWA-P	"	"	Tel: 0523366005 Email: ukurangwa611@gmail.com	
16	Hon. LONURL	"	Député Prov.	Email: miltouloune@gmail.com Tel: 0820200212	
17	Hon. CORRYST	"	"	Tel: 0818546024 Email: 0997098370	
18	Jean de Dieu MABONGOLA	OCEAN	chef de projet APPEL	Email: ocean.mabongola@gmail.com	
19	Bob SALUMU	Ocean	Animateur	Email: bob.salumu1@gmail.com	

01	JATHO ANJICAN Thomas	Assemblée provinciale	Directeur Administratif	Tel: 0822528602 099 8949444 Email: thomastjatho@yahoo.fr	
02	VUOTA GUINYAY JA	ASSEMBLÉE	DIRCAYS	Tel: 0810078596 Email:	
03	MAKI-DUTA Kira Julien		Conseiller local	Tel: 0810461145 Email: 0992580674	
04	UNORMUNGA JAMHWA		PARSEC PAP	Tel: 0814270042 Email: yvejanomyjan@yahoo.com	
05	LIANKANI ANUARITE	Assemblée provinciale	Hôteur SAS	Tel: 0825628872 Email:	
06	BATI MUKI Egeatino	"	Chef de Cabinet Rapporteur	Tel: 0816060227 Email: eschielbatimuk@yahoo.com	
07	NZELE BEATRICE	"	Conseillère au Bureau d'études	Tel: 0817307405 Email: beatricefjefe@gmail.com	
08	M. MAVAZI BAYAJACA	Assemblée provinciale	Hôteur Rapport	Tel: 0827738144 Email:	
09	KISOMBO KANOKA PHILOMON	Assemblée provinciale	PARSEC RAPP. KAFOINE.	Tel: 081633358 Email: philomontkanoka@gmail.com	
20	MINDUARYEK ACIKANI Christine	Assemblée provinciale	C.D./GAMBA	Tel: 0815440095; 0999310492 Email: mchinduaryek.com	
21	BANDON NINGI	"	SECABE	Tel: 0810850512 Email: claudakabudu@gmail.com	
22	JIKIMA DANEA GUSILO	Assemblée provinciale	Membre de la Division de sédu	Tel: 0820938094 Email:	

13	EZADRI AGIUKUA Jean-Marie	Assemblée provinciale	Secrétaire Particulier V-PAP	Tel: 0818453801 Email: ezadriaguiukua@gmail.com	
14	DUALINA KATAMBO ESPE RORICE	Assemblée provinciale	Hôteur G.	Tel: 0814578424 Email:	
15	LOSINU NIDHWA Alex	Assemblée provinciale	Comodo BE	Tel: 0812607933 Email:	
16	ATIZUYO ODHIPLO Bédée	"	Hôteur VIPAP	Tel: 0815612469/033160044 Email:	
17	INRINGI MABE	"	CD COMMISSION	Tel: 0810710530 Email:	
18	NSINGOMA Willy	"	Attaché Presse	Tel: 0823365967 Email: wnsingoma@gmail.com	
19	LOVE- MINARO	" "	Chief protocols	Tel: 0816059163 Email:	
20	VUMULIA NBUICHAMBE	"	Hôteur/Rap	Tel: 0813004631 Email:	
21	PATRICK KAGENYI	"	CAMERAMAN	Tel: 0828980968 Email:	
22	TSHICOMBO KANYANGALA	-11-	INTENDANT	Tel: 0813815019 Email:	
23	MUZANA DAGOMBE	"	Munière/Com	Tel: 0827629548 Email:	
24	WAY METALOR Patrick	"	Cons. Judiciaire	Tel: 0813554896 Email:	

## Annexe 2. Discours d'ouverture de l'Honorable Président de l'Assemblée provinciale

### **MOT DE CIRCONSTANCE DE L'HONORABLE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE PROVINCIALE A L'OCCASION D'UNE SÉANCE ACADÉMIQUE ORGANISÉE PAR L'ONG « OCEAN » A L'INTENTION DES HONORABLES DÉPUTÉS PROVINCIAUX DE LA PROVINCE DE L'ITURI**

- **Honorables Membres du Bureau ;**
- **Honorables Députés provinciaux et chers collègues ;**
- **Messieurs les Cadres et Agents de l'Assemblée Provinciale ;**
- **Chers hôtes et distingués invités.**

Une fois de plus l'occasion m'est donnée de glorifier l'Éternel Tout-Puissant, Maître de temps et des circonstances pour les occasions répétées du « savoir » dont il nous comble ce jour.

Je rends des hommages déférents à Son Excellence Monsieur le Président de la République et Chef de l'État, Joseph KABILA KABANGE, l'inépuisable artisan de la paix à travers le processus et compromis dans notre pays sans lesquels aucune séance académique n'aurait pu avoir lieu.

Je remercie sincèrement nos hôtes de l'OCEAN pour avoir eu l'initiative de venir partager avec les honorables Députés les résultats de leurs combats pour les droits humains des pygmées et des réformes foncières sérieuses en faveur de ces derniers- D'ores et déjà, je leur souhaite une cordiale bienvenue.

Je termine enfin par congratuler les Honorables Députés et le personnel présent dans la salle pour leur participation toujours spontanée à ce genre de renforcement des capacités.

- **Honorables Membres du Bureau ;**
- **Honorables Députés provinciaux et chers collègues ;**

- **Messieurs les Cadres et Agents de l'Assemblée Provinciale ;**
- **Chers hôtes et distingués invités.**

Depuis deux ans l'ONG/OCEAN est entrain d'appuyer techniquement à travers des dialogues sociaux le projet « accompagner l'accès aux droits des peuples pygmées et encourager une réforme de la loi foncière en RDC »

J'espère, avec conviction, que l'OCEAN répondra à travers son exposé à plusieurs interrogations sur les peuples autochtones, surtout les pygmées.

1. Que signifie le concept « autochtone » ?
  - « Autochtone » peut-il équivaloir « indigène » concept en daté de l'arrivée du colon ?
  - « Autochtone » peut-il équivaloir « premier citoyen » concept en usage sous le régime Mobutu ?
  - « Autochtone » signifie-t-il local dans « communauté autochtone » ?
2. Quel peuple est autochtone parmi les hacwa, les BAMBUIE, les batwa, et les pygmées qui vivent tous en forêt de la chasse et de la cueillette en forêt ?
3. Abordant un peu l'actualité de conflit ouvert aux KASAI, est-il vrai que les peuples bantous, partout en RDC, ne reconnaissent-ils pas les droits, les libertés et les prérogatives des pygmées en tant qu'être humain, créé à l'image de Dieu et par Dieu ? la tendance des ethnies Bantous est elle réellement d'exploiter Les pygmées, de les réduire en esclavage et de les coloniser
4. Le milieu de vie des pygmées, c'est la forêt et la terre forestière. Ils vivent de la cueillette et de la chasse ; bref l'exploitation forestière à grande échelle.

- menace la biodiversité dont vivent les pygmées. Quelle piste solution ?
  - déloge les pygmées de leurs abris de fortune ; quelles solutions intermédiaires ?
5. Les dialogues sociaux menés ont-ils donné des pistes de solution pour le respect des pygmées et la récupération de la terre traditionnelle de ces derniers.
- Chers participants, il ne me reste plus qu'à vous souhaiter d'être attentifs, assidus et participatifs au cours du séminaire ou de notre réunion !

*Je déclare ouverte cette séance  
à Code mineur*  
Très bonne séance à tous !

### Annexe 3. Présentation faite par le projet

#### **PRESENTATION A LA REUNION AVEC LES DEPUTES PROVINCIAUX DE LA PROVINCE DE L'ITURI SUR LA RETROCESSION DES TERRES AUX PEUPLES AUTOCHTONES**

##### **CONTENU :**

6. CONTEXTE DE LA REFORME FONCIERE EN RDC
7. CONTEXTE DU PROJET APPEL
8. CONTEXTE D'INTERVENTION
9. ETAT D'AVANCEMENT DES ACTIVITES
10. CONCLUSION DES DIALOGUES AVEC LES CHEFS COUTUMIERS

##### **I. CONTEXTE DE LA REFORME FONCIERE EN RDC**

La réforme foncière est amorcée au niveau national depuis plus de 3 ans : Un comité de suivi composé de ministres dont les portefeuilles ont une incidence sur le foncier en sont membres, notamment le Ministre des Affaires Foncières, le Ministre de l'Aménagement du Territoire, le Ministre de l'Environnement, le Ministre du Plan, le Ministre de l'Agriculture et Développement Rural...

Une Commission Nationale pour la Réforme Foncière (CONAREF) est mise en place par Décret n° 13/016 du 31 mai 2013 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale de la Réforme foncière, CONAREF en sigle au sein de laquelle siègent les experts désignés par le gouvernement et un membre de la société civile. Des institutions provinciales d'appui à la réforme dans lesquelles doivent siéger un représentant des peuples autochtones sont prévues dans l'Arrêté n° 029/CAB/MIN/AFF.FONC/2016 du 15 avril portant création des coordinations provinciales de la Commission Nationale de la Réforme foncière, CONAREF en sigle.

Les organisations des peuples autochtones pygmées ont trouvé que c'est une opportunité pour assurer la reconnaissance et la sécurisation des terres traditionnelles des Pygmées qui sont spoliées par les communautés dominantes. Un Groupe de Travail des Peuples Autochtones a été mis en place pour suivre cette réforme. OCEAN offre un appui technique à ce Groupe de Travail et a conçu une méthodologie qui permet de penser la réforme en la renseignant par la base.

Au lieu de rester à Kinshasa écrire la nouvelle loi et politique foncières, OCEAN a pensé qu'il faut renverser la filière en allant à la base prélever des résultats des dialogues locaux qui donnent des options de rétrocession ou d'accès des Pygmées aux terres susceptibles de renseigner la réforme et d'être coulées dans les nouvelles loi et politique en matière foncière.

OCEAN part du fait que vu la particulière discrimination dont sont les victimes les Pygmées dans tous les villages, même si la réforme foncière reconnaît leurs terres traditionnelles, cette reconnaissance ne sera que théorique du fait que sur le terrain ils restent marginalisés et impuissants pour récupérer leurs terres. Or, pense OCEAN, il est prudent en amont de tester l'approche des dialogues participatifs intercommunautaires entre Pygmées et Bantous pour voir dans quelle mesure il est possible que les Pygmées accèdent à la terre. OCEAN a donc organisé une série de dialogues à l'échelle secteur/chefferie, de groupement et de village.

## **II. CONTEXTE DU PROJET APPEL**

Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme et OCEAN ont décidé de travailler en partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du programme « Accompagner l'accès aux droits des Peuples Pygmées et Encourager une réforme de la Loi foncière en RDC » (APPEL).

Ce programme est mis en œuvre dans le Territoire de Mambasa, Province de l'Ituri en République Démocratique du Congo (RDC).

Ce programme vise à combattre la discrimination à l'encontre des peuples autochtones Pygmées en RDC. Pour ce faire, 3 objectifs sont poursuivis :



- Soutenir les organisations de pygmées et renforcer leurs capacités.
- Promouvoir et défendre les droits des Pygmées notamment dans le domaine foncier.
- Mobiliser l'opinion publique et encourager un changement de comportement à l'égard des Pygmées.

Ce programme comportera 3 axes de travail :

- Le soutien aux organisations de la société civile et renforcement des capacités: formation des organisations codemandeurs, accompagnement des codemandeurs, appui financier à des organisations locales, formation des communautés pygmées.
- La défense des droits des Pygmées : monitoring, assistance aux victimes, plaidoyer local, provincial, national, international.
- La mobilisation de l'opinion publique : intervention en milieu scolaire, mobilisation des medias.

Après deux années de mise en œuvre des activités sur terrain, il s'avère important de partager avec les Députés Provinciaux de la Province de l'Ituri où s'exécute le projet, les résultats des différents dialogues organisés avec les chefs coutumiers pour plaider sur la prise en compte des droits des Peuples autochtones sur la rétrocession des terres.

### **III. CONTEXTE D'INTERVENTION**

Le projet APPEL est exécuté dans le Territoire de Mambasa. Cette entité fait partie de l'un des plus grands territoires de l'actuelle province de l'Ituri. Sur le plan démographique, le territoire de Mambasa est le territoire qui possède le plus grand nombre des pygmées dans l'ensemble de la Province orientale démembrée.

Cependant, cette frange de population constitue la plus vulnérable parmi toutes les autres couches de la population : leur accès aux services sociaux de base est difficile notamment la santé, la scolarité, l'emploi mais aussi sur le plan de la sécurisation foncière. En outre, les pygmées font à tous égards l'objet de marginalisation dans le chef du reste de la population.

Dépendant totalement de la forêt, la vie des pygmées ne cesse de se détériorer car, non seulement leur accès à la forêt et aux ressources y relatives devient de plus en plus difficile suite à l'insécurité et à l'affectation anarchique des terres, mais également, les politiques étatiques pour améliorer leur statut et conditions de vie demeurent trop faibles si pas inexistantes.

Dans le contexte actuel, les pygmées qui étaient appelés « propriétaires des terres » voient chaque jour leurs terres spoliées, de sorte que plusieurs familles se trouvent aujourd'hui sans repère.

En outre, il est à noter que les pygmées ne possèdent pas des leaders ayant une instruction avancée, d'où ils n'ont pas des leaders capables de peser sur les décisions des autorités administratives et ne possèdent pas des moyens de faire prévaloir les droits en justice.

Le projet APPEL vise à soutenir les pygmées dans l'accès à la terre et dans la lutte contre les abus qui sont faits à leur égard.

C'est ainsi que plusieurs activités sont menées dans le cadre de ce projet notamment, les dialogues avec les chefs coutumiers, les consultations communautaires, l'organisation des émissions radio, le monitoring des cas de violation, ainsi que l'assistance judiciaire, avec comme objectifs de pousser au changement des mentalités envers les pygmées.

A ce jour, le projet se déroule dans un contexte plus ou moins difficile : disfonctionnement du tribunal et du parquet à cause de la mutation du Président et du retard pour l'arrivée du nouveau, l'insécurité grandissante dans la zone accompagnée des tueries, etc.

#### **IV. ETAT D'AVANCEMENT DES ACTIVITES**

Activités	Commentaires
<b>Axe 1 : Soutien aux organisations de la société civile et renforcement des capacités</b>	
<b>Activité 1.4 Formation des communautés pygmées</b>	
<p>Conception d'outil de formation aux droits pour les communautés pygmées.</p> <p>Vulgarisation des instruments juridiques nationaux et internationaux</p>	<p>La conception de boîte à image était participative. La boîte à image a été traduite en swahili par le staff de OCEAN.</p> <p>Elle nous a beaucoup servi pendant les campagnes de vulgarisation au sein des villages cibles surtout pour les analphabètes.</p> <p>Le fait que les deux couches de la population aient pris part à ces assises de sensibilisation, cela a constitué en quelque sorte un face à face entre ceux qui violent les droits des pygmées et leurs victimes et pour que ces derniers comprennent qu'ils ne sont pas maîtres des pygmées.</p> <p>Tous les participants (pygmées et bantou) ont reconnu que la situation des pygmées est déplorable : ils sont discriminés partout et considérés comme des sous-hommes. les participants ont par ailleurs formulé des recommandations importantes et demandé que le projet les assiste dans diverses formations pour qu'ils aient des capacités de se prendre en charges et de faire certaines activités lucratives et des activités agricoles en famille car individuellement ils ne peuvent pas faire grand-chose.</p> <p>Cependant partout, nous avons saisi dans le chef de l'autorité coutumière le climat de méfiance et de mépris qui existe entre eux et les pygmées.</p>
<p>Formation renforcement institutionnel</p>	<p>Tout est parti de l'identification des structures accompagnatrices des peuples pygmées dans la zone, il s'en est suivi des séances de formation. Trois chefferies ont été touchées par ces structures dont 9 sont membres du réseau REPALF.</p> <p>Lors de lancement des appels d'offre et faute de connexion internet, il a été question que ces organisations opérationnelles dans la zone réceptionnent les appels à mains propres.</p>

Activités	Commentaires
Formation des parajuristes	<p>Les modules abordés dans ces sessions concernaient principalement les attributions des officiers de police judiciaire (OPJ) et des parajuristes. Ceci avait pour but établir des différences qui existent entre un OPJ et un para juriste dans l'exécution de leur fonction.</p> <p>Le deuxième module a abordé la sécurisation des parajuristes. Il a été important que les parajuristes sachent qu'ils sont sécurisés par les lois congolaises et donc, ils n'ont pas peur de réaliser leurs activités. La session a enfin abordée les infractions que subissent les parajuristes lorsqu'ils interviennent à l'encontre de leurs interventions. Par exemple, un parajuriste ne peut pas juger, ne peut pas arrêter, ni saisir mais ils ont comme tâche principale de constater et de recenser les cas de violation des droits.</p>
Formation monitoring - plaidoyer	<p>54 ONGs formées à Mambasa</p> <p>Constat : Plusieurs ONGs n'ont pas de personnalité juridique et sont encouragés dans ce sens</p>
<b>Axe 2 : défense des droits des Pygmées</b>	
<b>Activité 2.1 Monitoring sur la situation des droits des pygmées</b>	
Monitoring mensuel effectué par les associations bénéficiaires des subventions en cascade	<p>Les données sont recueillies sur base des observations, des entretiens initiés par les animateurs et des dénonciations faites auprès de ceux-ci par les parties victimes ou les membres de leur famille mais par manque des moyens, le projet est en difficulté d'assurer le suivi de tous les cas de violations des droits des peuples autochtones.</p> <p>La grande difficulté est que les équipes ne savent pas récolter tous les cas à cause des grandes distances entre les villages et les moyens limités pour assurer le déplacement des animateurs ou permettre aux potentiels dénonciateurs d'atteindre les animateurs au chef-lieu du territoire. Pour contourner tant soit peu cette difficulté, les para juristes qui vivent dans les villages aident plus au recensement des cas de violation et les fiches sont transmises au bureau de CVAP à Mambasa.</p>

Activités	Commentaires
<b>Activité 2.3 Plaidoyer local - provincial - national</b>	
<p>Consultation des communautés autochtones de base et de leurs organisations représentatives sur le projet de réforme de la loi foncière</p>	<p>S'agissant de la consultation, nous nous sommes entretenus avec les membres des peuples autochtones pour connaître leurs points de vue sur le droit foncier dans leur milieu et les propositions qu'ils formulent pour la prise en compte de leurs desiderata et de leurs prérogatives sur l'espace foncier de leur milieu. Ils souhaitent qu'on leur reconnaisse le même droit de propriété que leurs frères bantou et qu'on les associe dans le partage des bénéfices. Par contre, ils souhaitent désormais avoir leurs propres espaces mais ils déplorent que leurs terres soient vendues anarchiquement par les chefs coutumiers à des tiers.</p> <p>La démarche a consisté aussi à expliquer les enjeux de la réforme foncière en RDC et les prévisions de la loi congolaise sur les droits des communautés plus précisément ceux des pygmées sur les forêts. ensuite, il s'en suivait les recommandations des participants qui doivent être pris en compte pour la réforme de la loi foncière.</p> <p>Les recommandations formulées par les participants sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etablir des espaces propres aux pygmées mais interdire toute vente pouvant subvenir après ;</li> <li>• L'accès à ces espaces sera gratuit mais la gestion devra rester entre les mains des autochtones.</li> <li>• Il faut attribuer des espaces pouvant permettre la mise en valeur des activités de peuples autochtones: chasse, agriculture, rites mystiques etc.</li> </ul> <p>Donc, la majorité des PA affirme ne pas être impliqué dans la prise des décisions et ne pas bénéficier des retombées de l'exploitation de leurs espaces qui profitent seulement aux bantous. Pour ceux qui sont impliqués dans la prise des décisions de vente de terres, ils vendent malheureusement les espaces à des prix médiocres. Ce qui fait que dans nombreux endroits la forêt se trouve vendue.</p>

Activités	Commentaires
<p>Instauration d'un dialogue avec les chefs coutumiers pour l'accès des Pygmées à la terre</p>	<p>Il se dégage des consultations effectuées que les pygmées n'ont pas droit d'avoir des étendues mais ils ont tout simplement le droit à la jouissance.</p> <p>Par rapport à la question de savoir s'il faut attribuer aux pygmées des terres propres à eux, certains chefs coutumiers estiment que cela n'est pas nécessaire car les pygmées sont des nomades et éprouveraient des difficultés pour gérer ces espaces avec comme conséquence que ces espaces soient abandonnés ou vendus aux tiers.</p> <p>Dans le passé, une décision avait été prise par l'administrateur du territoire lors d'une rencontre avec les chefs des localités qui recommandait d'octroyer aux pygmées une étendue de 5km dans leurs contrées respectives après qu'il soit lui-même consulté par les ONG comme ONG/PRO ROUTE et CAMV. Cependant, cette décision de l'administrateur du territoire ne plaisait pas les chefs coutumiers. Toutefois, ils ont été obligés d'exécuter tout en affirmant qu'il s'agissait là d'une imposition. On peut citer : Mandima 2000 m<sup>2</sup> ; Makalanga 1000/5000 m<sup>2</sup> ; Sayo 1000/5000 m<sup>2</sup> ; Makoko II 1 ha plus 300/500 m<sup>2</sup> des jachères des habitants ; Butiaba I 35 ha ; Brazza 7 ha et à Nnyangwe 1ha.</p>
<p>Information des élus provinciaux sur les conclusions des dialogues avec les chefs coutumiers. Plaidoyer pour le vote d'un édit dans les trois provinces en faveur de l'accès des pygmées à la terre</p>	<p>La première réunion de pladoyer était prévu au courant du trimestre 9 avec les élus provinciaux de la province de l'Ituri afin de partager les résultats des dialogues tenus avec les chefs coutumiers dans le Territoire de Mambasa. L'équipe du projet a à cette fin tenue une réunion avec le bureau de l'Assemblée provinciale pour la matérialisation de ces assises en janvier 2017. Après échanges et partage des termes de référence avec le Vice-Président de cet organe, il s'est avéré important que ces échanges soient rapidement organisés et accentués, cependant, les Députés provinciaux étant en vacances parlementaires, la rencontre a été repoussée début avril en attendant la rentrée parlementaire prévue pour le 31 mars 2017.</p>
<p><b>Axe 3 : Mobilisation de l'opinion publique</b></p>	

Activités	Commentaires
<b>Activité 3.1 Interventions en milieu scolaire</b>	
Sensibilisation des enseignants et élèves de primaire et secondaire sur la cohabitation pacifique entre Pygmées et Bantous	<p>Ces résultats sont satisfaisants, car avec le support distribué aux acteurs concernés, la connaissance sur la discrimination dont fait l'objet les pygmées est bien expliquée et pourra être efficace dans le changement de perception des éducateurs et des élèves sur les pygmées.</p> <p>Au cours de ces activités, les différents jeux sont organisés pour faire voir aux élèves qu'ils sont appelés à cohabiter mutuellement en milieu scolaire et dans leurs familles, comme : le cercle en se tenant entre les mains, la circulation au dos des autres qui se mettent à genou, le balançoire, la course à une distance préparée, le remplissage des bouteilles d'eau, le saut à la corde, le petit piston et le pont à main, tiré de la corde, petit théâtre sur le mariage entre bantou et PA, transport d'eau sur la tête et en fin le partage de la nourriture.</p> <p>Toutefois, le taux de participation des élèves PA est faible</p>
<b>Activité 3.2 Mobilisation des medias</b>	
Production d'émissions radio et télévision	<p>L'activité consiste à mobiliser les media sur les droits des pygmées. Nous avons conçu ainsi des émissions sur les droits des peuples autochtones et différentes catégories de droits (droit d'expression, droit à la vie, droit d'accès aux ressources, droit de circulation, droit d'accès à la justice, etc.)</p> <p>L'autre option d'organiser ces émissions repose aussi sur l'objectif de faire comprendre surtout aux bantous que les pygmées ont les mêmes droits qu'eux et qu'ils doivent subir le même traitement.</p>

## V. CONCLUSION DES DIALOGUES AVEC LES CHEFS COUTUMIERS

L'objectif visé par ces dialogues est d'échanger avec les chefs coutumiers sur l'accès à la terre au profit des Pygmées, leur intégration dans les comités de gestion et de résolution des conflits en matière forestière.

Ces assises connaissent la présence des chefs de chefferie, des chefs de groupement, chefs de localités ou villages, les représentants des propriétaires fonciers ou terriens.

Il se dégage de manière globale des consultations effectuées que dans la gestion des terres dans cette contrée, les pygmées n'ont pas droit d'avoir des étendues propres à eux mais ils ont tout simplement le droit de jouissance (exercer les activités de chasse, de cueillette, de ramassage, d'extraction de miel et autres ...). Ils exercent ce que les babila appellent " faire la sentinelle".

Les espaces fonciers sont repartis selon les clans constituant un village. Les membres de chaque clan jouissent des fruits de leurs terre par le prélèvement des produits divers, par l'agriculture ainsi que la perception de la redevance auprès des allochtones qui y exercent leurs activités. Ils peuvent également céder une partie de leur terre moyennant l'argent ou des avantages matériels comme les tôles, les habits, les motos ou vélos, etc.

Cependant, il existe des communautés qui n'ont plus de forêt. C'est le cas de la communauté pygmée appelée « Babungwe de Teturi ». Le manque actuel des espaces pour certaines communautés est dû pour la plupart des cas à des ventes (anarchiques) des terres. Et les premières victimes de cette situation sont les pygmées car toute leur vie se définit à la forêt : nourriture, médicaments, abri, sites rituels etc. Et lorsqu'ils ne peuvent plus y accéder, c'est une vie pénible qu'ils sont appelés à mener dans les villages. Ils sont tentés alors d'aller se ravitailler dans la forêt des voisins. Ce qui est parfois à la base des quelques conflits.

Par ailleurs, dans le Territoire de Mambasa, il se dégage qu'à chaque famille bantou est attachée une famille pygmée. D'office, ils se considèrent à tort ou à raison comme membres d'une même famille, c'est-à-dire, ayant tous les mêmes droits sur l'espace.

Dans plusieurs localités par exemple, les pygmées exercent des droits traditionnels sur les forêts. Ils sont souvent utilisés dans les délimitations des espaces suite à leur parfaite connaissance de la forêt. Ils sont employés comme des ouvriers pour transporter les produits forestiers.



En ce qui concerne la question de savoir si les pygmées sont propriétaires de la forêt dans beaucoup des villages, les autorités coutumières ne donnent pas une réponse précise, se limitant à constater que les pygmées exercent les droits d'usage au même titre que les bantous.

Mais nous savons en réalité que les pygmées ne jouissent pas véritablement de tous les droits qui devaient leur revenir.

Par ailleurs, des espaces importants sont soit vendus soit donnés en location aux allochtones dont la majorité est composé de peuple Nande à grande vocation agricole.

En ce qui concerne la question d'attribution des espaces fonciers aux pygmées, les chefs coutumiers déclarent que c'est un mécanisme difficile vu que la grande partie des terres sont déjà vendues aux agriculteurs surtout à titre des concessions agricoles ou forestières.

C'est ainsi qu'ils proposent deux solutions : acheter des espaces pour les pygmées qui n'en ont plus. Ce qui engagera non seulement de l'argent mais aussi procédures administratives auprès des services compétents, soit attribuer des portions aux pygmées dans les villages où il y a en a encore avec toutefois des problèmes de superficie car la forêt vierge est en perte de vitesse. Dans tous les cas, déclarent les chefs, ils devront être originaires du village où la rétrocession se fera.

Certains chefs coutumiers ont estimé que cela n'est pas nécessaire car "les pygmées sont des peuples nomades et paresseux et trop dépendants qui éprouveraient d'énormes difficultés pour conserver ces espaces et les valoriser".

Ils sont convaincus que espaces pourront être abandonnés ou vendus aux tiers après qu'ils soient attribués aux pygmées.

D'autres chefs coutumiers vont plus loin en déclarant tout simplement que les pygmées ne sont pas les propriétaires de la forêt et qu'ils ne le deviendront jamais.

Néanmoins, les autorités coutumières craignent que même si on donne des espaces aux pygmées, ces derniers risquent de les vendre à des prix dérisoires suite à leur pauvreté extrême. Car en effet, les pygmées prennent souvent ce qui leur est proposé sans prendre le soin de discuter et de peser les conséquences.

C'est pourquoi ils proposent qu'une fois acheté, il faudra mettre sur pied des mesures juridiques empêchant toute vente de cette partie. Certains chefs coutumiers proposent qu'on y établisse des infrastructures qui rendront des services gratuites aux pygmées.

Pour la gestion forestière, il existe un comité qui est reparti de la manière suivante:

- Un groupe qui s'occupe des activités agricoles ;
- Un groupe qui s'occupe des activités d'exploitations de bois et mine ;
- Un groupe qui s'occupe des activités administratives.
- Un groupe des conseillers à matière de la forêt
- Un groupe des pisteurs de la forêt

N.B: tous ces groupes travaillent en collaboration directe avec les chefs des localités.

Les PA occupent le deux derniers postes dans le comité par ce qu'ils maîtrisent mieux la forêt pour permettre l'orientation des certaines activités forestières.

Malgré l'utilisation commune de la forêt et l'intégration des PA dans le comité de gestion forestière, il y a une dose de discrimination qui est observable dans deux volets:

- Au niveau de l'utilisation commune de la forêt, les bantous ont une main mise, les grandes décisions leurs reviennent et ils sont plus bénéficiaires par rapport aux pygmées. Les PA sont par moment mécontents mais ne font pas vraiment attention à ça car on les associe dans certaines assises ;
- Au niveau de l'intégration dans le comité de gestion forestière, les bantous occupent des postes clés au comité.

Bref, les peuples pygmées conservent bien les forêts par ce qu'ils ne connaissent pas la valeur de l'argent mais avec l'immigration de peuple Nandé à la recherche des concessions forestières, les forêts deviennent de plus en plus rares. Les PA vendent le peu d'espaces qu'on leur avait octroyé et aussi les bantous à leur tour continuent à vendre le reste qu'ils détiennent. Pour le moment certaines localités ont des difficultés pour continuer avec leurs activités champêtres à cause de l'insuffisance d'espace. A la longue ces peuples risquent de manquer des espaces pour survivre à cause de nombreuses demandes des concessionnaires.